

M. LeBlanc: Une compagnie.

M. McGrath: Peu importe que ce soit une, deux ou trois compagnies; le fait est que ces gens-là sont employés par ces compagnies, qu'ils en dépendent pour gagner leur vie, tout comme ceux qui travaillent dans les usines.

J'ai écouté très attentivement les observations du député de Cape Breton-The Sydneys, et ce qu'il a dit m'a beaucoup impressionné. J'ignore s'il s'agissait de son premier discours à la Chambre ou non. Il a parlé du danger de provincialiser les stocks de morue. A mon avis, ce danger est manifeste. Dès l'instant où l'on provincialise les stocks de morue, on balkanise les pêcheries de la côte est, le gouvernement du Canada n'a plus la haute main, et il lui est alors impossible de servir d'arbitre entre les provinces. En fait, il n'y a plus moyen de gérer les stocks efficacement.

Il est intéressant de noter les instances présentées au comité par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Il s'est élevé contre la provincialisation des stocks de morue. Si nous devons interdire l'accès du golfe aux chalutiers étrangers, en fait le sud du golfe serait accessible uniquement aux pêcheurs du Cap-Breton et du Nouveau-Brunswick. Le même argument vaut pour n'importe quel banc de morues. Le point important, c'est qu'il était bien entendu, au moment où l'accès au golfe a été interdit, que les chalutiers pourraient y revenir . . .

● (1550)

M. LeBlanc: Quand les stocks le justifieraient et que les pêcheurs côtiers auraient pris une juste part.

M. McGrath: Les pêcheurs côtiers ont été consultés et ont décidé qu'ils pouvaient prendre 4,000 tonnes métriques des nouvelles prises totales permises. C'est ce qu'on leur a accordé. Cela laissait 9,000 tonnes métriques, dont 6,000 ont été accordées à la flotte de chalutiers. Cela ne s'est pas fait à la suite de pressions de la Nouvelle-Écosse. Cette province n'en a pas exercées. Cela ne s'est pas fait à la suite de pressions des grandes compagnies de transformation alors que, d'après le député, je suis le champion de leur cause; en fait, je n'ai pas entendu parler d'elles. Elles n'avaient fait absolument aucune requête. Les contingents ont été assignés. Le député le sait très bien—il est assis là affichant un air pharisaïque comme s'il était le seul à la Chambre à se préoccuper du sort des pêcheurs côtiers. Ce genre d'hypocrisie ne lui sied pas parce qu'il était un bon ministre des Pêches. Je crois qu'il ne devrait pas jouer au bon apôtre de la pêche.

Le député de Gloucester s'est lancé dans de grandes envolées. J'ai lu ce qu'il avait à dire pour constater que ses propos étaient vides de sens. Il s'est contenté de manier la grandiloquence et la rhétorique pendant 20 minutes. Il n'a absolument rien dit qui en vaille la peine.

La question de la pêche à la morue dans la zone 4T a été renvoyée au comité. On en a parlé au cours de la période des questions. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador m'a surpris quand il a dit qu'il était opposé à l'ouverture du golfe. Qu'il aille défendre cette position dans Burin-Saint-Georges. J'aimerais voir combien de temps il tiendrait le coup. Les

Les subsides

conserveries de la côte sud de Terre-Neuve dépendent beaucoup de ce stock de poisson. Il le sait. En fait, sur les quelque 17 chalutiers pêchant dans la zone 4T dans le sud du golfe aujourd'hui, 15 viennent de conserveries du sud de Terre-Neuve.

Une voix: Qu'est-ce qui se passe dans Burin-Saint-Georges?

M. McGrath: Ce qui se passe à Burin-Saint-Georges? Le député qui m'a posé la question sait très bien qu'il y aura une élection partielle dans cette circonscription. J'ai bien peur que le candidat du NPD ne se fasse battre à plates coutures par les deux autres candidats. Il ne semble pas avoir beaucoup de succès. Sinon, les députés de son parti essaieraient de l'aider aujourd'hui. Vu qu'ils ne le font pas, je n'ai pas besoin d'en savoir plus long sur ses chances d'être élu.

J'ai écouté très attentivement les observations du député de Westmorland-Kent. Il a fait des remarques bien réfléchies sur des questions importantes. Il a parlé de la zone de 200 milles et a signalé dans quelle mesure cette zone avait aidé à augmenter les stocks de poisson et avait entraîné des problèmes pour la gestion des pêches. L'augmentation des stocks de poisson a engendré des problèmes fort complexes. Le député a ensuite parlé des chalutiers congélateurs. Nous n'avons pas modifié la politique gouvernementale à l'égard de ces navires. Notre politique est toujours la même. Les seuls chalutiers congélateurs qui ont obtenu un permis l'ont reçu du député d'en face à l'époque où il était ministre des Pêches.

M. LeBlanc: Pour faire la pêche à la crevette du nord.

M. McGrath: Ils ont des permis pour prendre la crevette du nord et pour prendre autant de poisson de fond qu'ils veulent.

Des voix: Quelle honte!

M. McGrath: Ils peuvent prendre autant de poisson de fond qu'ils veulent.

M. LeBlanc: Seulement si c'est un permis de remplacement.

M. McGrath: Non. Aucune restriction n'est imposée aux chalutiers congélateurs qui ont maintenant un permis. Pour prendre la crevette du nord, ils ont un permis qui les autorise à prendre autant de poisson de fond qu'ils veulent. Le député devrait le reconnaître. Ce sont les seuls permis qui ont été accordés aux chalutiers congélateurs. Le fait est que malgré toute la faiblesse du système actuel de gestion des pêches, nous suivons essentiellement la même politique que celle qu'avait adoptée mon honorable ami, sauf sur un point très important. Le député d'en face aime à s'ériger en champion des pêcheurs côtiers. Je suis bien d'accord pour qu'il défende les pêcheurs côtiers, mais s'il le fait au détriment du reste de l'industrie, cela ne peut que causer des conflits. Cela est une cause d'affrontement. Tel est l'héritage laissé par l'honorable représentant. Collaborer est une chose inconnue dans cette industrie. Quand le député était ministre, il a monté les deux groupes l'un contre l'autre. C'est ce qu'il a dit quand il a déclaré: «Je suppose qu'à un moment donné, il ne pourra plus se permettre de parler facilement au nom des deux groupes.»